



problème de présentation

Par **zoely**, le **23/03/2013** à **13:39**

Bonjour,

Mon employeur m'a demandé de retirer mon piercing (labret décalé) et m'a prévenue que si je me présentai de nouveau à mon poste avec il me renverra chez moi et que du coup je ne serai pas payé. je travail dans une boutique de téléphonie je suis en CDI depuis octobre 2012. Il n'est pas stipulé dans mon contrat l'interdiction de porter un piercing. J'ai signé un règlement intérieur où il est dit que l'employé doit porter une tenue correct et soignée. Je respect le dress code de l'entreprise (vêtements noirs). Après je ne sais pas si je peux refuser de le retirer sans risquer de sanctions. Pouvez vous m'aider?

Par **P.M.**, le **23/03/2013** à **13:54**

Bonjour,

Nous sommes dans le cadre de l'appréciation de l'application de l'[art. L1121-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.[/citation]

Si l'employeur ne peut pas interdire le port d'un bijou, il peut estimer que là où il est placé, il peut choquer la clientèle et/ou nuire à l'image de marque de l'entreprise, en tout cas sa décision doit être étrangère à toute discrimination liée notamment au sexe...